



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► **Vignoc (35)**

Un aménagement pour dynamiser le bourg et faciliter les déplacements doux

Commune de 1800 habitants, Vignoc a la particularité d'avoir deux pôles d'urbanisation, le bourg et «le Tertre», séparés par une ancienne route nationale au lieu dit «Le Pont». Afin de relier plus facilement ces deux pôles, de favoriser les déplacements doux et de dynamiser le coeur de bourg, la municipalité a revu l'aménagement de la place de l'église, de la rue principale et du carrefour du Pont, avec création d'un pôle multimodal.

En 10 ans, la population de Vignoc est passée de 1 000 habitants à 1 750 habitants grâce à une politique volontariste de créations de nouveaux lotissements. Arrivée en 2008, une nouvelle équipe municipale conduite par Philippe Chevrel se dresse comme objectif de travailler sur le bourg historique : «Nous faisons le constat que le commerce local rencontrait des difficultés malgré l'apport de nouvelles populations, que les transports en commun étaient difficile d'accès, le cheminement vers l'école dangereux à certains endroits...» indique le nouveau maire.

➤ Un plan de déplacement

Pour alimenter sa réflexion, la municipalité décide de réaliser une étude pré-opérationnelle «d'optimisation des déplacements et d'aménagement du bourg» : «Chaque discussion sur l'un des enjeux de notre commune (ZAC, dynamique du bourg...), nous renvoyait à une problématique de déplacement» explique le maire. Le Bureau d'étude Forma6 (Nantes) est retenu à cette fin, sur la base d'un cahier des charges travaillé parallèlement par les élus, un comité consultatif composé d'habitants et de commerçants et un groupe d'experts (Ademe, CG35, Rayons d'action, Espace piétons, BruDED et élus de communes adhérentes..). L'étude,



L'étude pré-opérationnelle, axée sur les déplacements, a intégré un large périmètre d'étude

lancée fin 2008, comporte 5 phases : un diagnostic de l'existant, l'élaboration de scénarii puis le choix d'un schéma de déplacements, l'élaboration de scénarii puis le choix d'un scénario d'aménagement du bourg, et enfin un avant-projet sommaire (APS) esquissant le projet. Les différents scénarii sont systématiquement discutés avec le comité consultatif. Fin 2010, un APS est arrêté.

➤ Une réorientation de la ZAC

Dans le même temps, la municipalité décide de réorienter la ZAC prévu en deux tranches, et de démarrer par la tranche la plus proche du bourg et non par celle située sur Le Tertre, proche de la 4 voies Rennes-

St Malo. «Nous craignons que démarrer l'urbanisation par le Tertre conforte l'usage de la voiture et favorise les grandes surfaces plutôt que les commerces du bourg» indique Philippe Chevrel.

➤ L'étude opérationnelle

Plutôt que de continuer avec Forma6, la municipalité décide de lancer un nouvel appel d'offre pour la réalisation de l'aménagement, de l'APS jusqu'aux travaux. «Nous souhaitons prendre du recul, prendre le temps de travailler un nouvel APS avec une nouvelle équipe, avant de se lancer dans les travaux». L'équipe Atelier du Canal-Cabinet Bougois (Rennes) est retenue en juillet 2011. Les travaux démarrent en novembre 2012.



➤ La traduction concrète des enjeux

- **Centralité et dynamique des commerces** : 1ère tranche de la ZAC orientée vers le bourg, renforcement de la liaison Le Tertre-Le Bourg en inversant le stop sur la RN, terrasses élargies pour les commerçants, «arrêt minute», voirie restreinte, escaliers-gradins de l'église pouvant servir lors d'animation ou de zone de repos-lecture, boîte aux lettres de La Poste...

- **Déplacements doux / sécurité** : création d'un pôle multimodal (co-voiturage-vélos-cars) au Pont, large passerelle pour rejoindre le Pont du bourg à pied ou à vélo, report des places de parking endehors de la place de l'église, rétrécissement de la voirie, zone 30 rue des écoles, jeu de revêtements différenciés...

- **Biodiversité / paysage** : plantation le long des bords de murs et des maisons, renforcement du corridor écologique entre le Pont et le bourg (classé Milieu naturel d'intérêt écologique au SCOT), fauche tardive de cet espace...

“ La place va s'embellir et doit rester le coeur de la commune. Elle va respirer et donner à chaque utilisateur un peu plus d'espace. ”



Philippe Chevrel, maire (2008-2014), conseiller municipal (mars 2014)

- **Eau** : limitation de l'imperméabilisation (parkings alvéolés, voiries réduites...), renvoi des eaux pluviales vers la zone humide....

- **Patrimoine** : réalisation de l'abri de car conformément aux plans de l'ancienne arrêt de tramway, restauration du four à pain derrière la mairie, utilisation de pierres locales ...

- **Energie grise / matériaux locaux**: utilisation de granulats de la carrière locale pour les revêtements, bois local pour la passerelle et même communal pour l'abribus, granit breton.... ■

Un abri de car comme d'antan



© BruDED

Construit sur place par l'association «Des hommes et des arbres» avec du châtaigner prélevé dans une haie communale, sur la base des plans de l'ancienne gare de tramway, l'abri de car est un élément fort du pôle multimodal. ■



© Vignoc

La place de l'église avec sa voirie plus étroite et courbée, des terrasses pour les commerces, des voitures canalisées pour laisser plus de place aux piétons....



© BruDED

La passerelle reliant le Pole multi-modal au bourg



© BruDED

L'inversion du stop, sur la route nationale, pour favoriser la liaison le bourg-le Tertre.

Dépenses		Recettes	
Etudes	35 761 €	Conseil Régional	122 425 €
Maitrise d'oeuvre	94 929 €	Conseil général 35	130 605 €
Voirie	1 405 030 €	SDE 35	19 640 €
Réseaux	551 453 €	ADEME	5 963 €
Espaces verts	150 916 €	Etat	23 000 €
Eclairage public	39 206 €	C.C. du Val d'Ille	115 684 €
Abris bus et barrières	24 421 €	SIA	98 590 €
Divers	48 284 €	Participation aménageur ZAC	670 000 €
TOTAL	2 350 000 €	FCTVA	325 628 €
		Part communale	838 465 €

CONTACT :

Mairie de Vignoc / Tél. : 02 99 69 82 46 / mairie.vignoc@wanadoo.fr

BRUDED est soutenu par :

